

**CANTLEY****AVIS PUBLIC**

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 477-15 décrétant une dépense et un emprunt de 652 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des impasses du Rubis, de l'Émeraude et des rues Renard, Forget, Lavergne et des Cerfs a été adopté par le conseil municipal le 12 janvier 2016.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille seize.

Daniel Leduc

Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 477-15 décrétant une dépense et un emprunt de 652 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des impasses du Rubis, de l'Émeraude et des rues Renard, Forget, Lavergne et des Cerfs en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 13<sup>e</sup> jour de janvier entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2016.



---

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier